

CONSEIL REGIONAL

9,10 et 11 février 2017

DELIBERATION

Compétence et composition du jury de concours et de marché public global

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017 s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur

REGION BRETAGNE

Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°1025-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 15 -DAJCP_SA_ 04 du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 procédant à l'élection du Président de la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 15_DAJCP_SCPPA_08- du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 constituant un jury de concours et de marchés de maîtrise d'œuvre du ressort de la région, et arrêtant les modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SCPPA_01 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SCPPA_02 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n° 16_DAJCP_SCPPA_03 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de services publics

Vu la délibération n°16 DAJCP_SCPPA_04 du 15 et 16 décembre 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur portant organisation et compétences des Commissions d'appel d'offres, des Commissions de Délégation de Services Publics et des jurys et concours ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Finances et Affaires générales du 6 février 2017

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

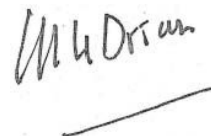
(à l'unanimité)

-D'APPROUVER l'élargissement du champ de compétence du jury de concours aux marchés publics globaux

REGION BRETAGNE

- -D'APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys.

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'JY Le Drian', with a long horizontal stroke underneath.

Jean-Yves Le Drian



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional
Février 2017

Compétence et composition du jury de concours et des marchés publics globaux

Les textes relatifs à la commande publique distinguent quatre entités appelées à intervenir dans les différentes procédures de passation des contrats publics initiées par les collectivités territoriales :

- La Commission d'appel d'offres (CAO);
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- Le jury de concours ;
- Le jury des marchés publics globaux

1. ELARGISSEMENT DE LA COMPETENCE DU JURY

La Région Bretagne est déjà dotée d'un jury de concours institué par délibération du 18 décembre 2015, lors de l'installation de l'assemblée.

La volonté de la Région Bretagne d'user pleinement des opportunités juridiques offertes par les nouveaux textes relatifs à la commande publique en initiant notamment un marché public global de performance implique d'étendre la compétence du jury de concours aux marchés publics globaux.

Ainsi, conformément aux articles 88, 91 et 92 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, je vous propose d'élargir la compétence du jury de concours existant, aux marchés publics globaux définis aux articles 33 et 34 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 , c'est à dire pour les marchés de conception-réalisation et les marchés publics globaux de performance

La délibération du 8 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours, fixant la composition de ce jury désormais compétent pour les marchés publics globaux, demeure inchangée.

2. EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT ORGANISATION DES COMMISSIONS

Il convient en outre de faire évoluer le règlement intérieur portant organisation et compétences des Commissions d'appel d'offres, des Commissions de Délégation de Services Publics et des jurys voté en Session du Conseil régional du 16 décembre 2016, pour qu'il soit pleinement applicable aux marchés publics globaux.

Ainsi,

le Titre II : ORGANISATION DES JURYS DE CONCOURS

devient

le Titre II : ORGANISATION DES JURYS DE CONCOURS ET DES MARCHES PUBLICS GLOBAUX

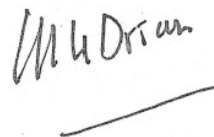
et l'ensemble des règles tenant notamment à la composition, le quorum, la convocation des membres, les modalités de vote s'appliquent aux jurys des marchés publics globaux.

Enfin je vous propose que la Commission permanente se voit déléguer le pouvoir de modifier le règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys pour une plus grande efficacité de l'administration régionale.

Je vous propose :

- d'approuver comme indiqué ci-dessus, l'élargissement du champ de compétence du jury de concours aux marchés publics globaux ;
- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys ;
- de déléguer à la Commission permanente le pouvoir de modifier le règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys approuvé le 16 décembre 2016 et modifié ce jour.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'JY Le Drian', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Yves Le Drian